

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour l'exploitation et l'entretien du Club House du Centre Tennistique Restaurant et Bar –Club House

Identification : Le Touquet & Co – Hôtel de Ville – Boulevard DALOZ 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE - RCS BOULOGNE-SUR-MER 847 715 380 00014
adresse internet : <http://www.letouquet.com>

Objet :

Le Touquet & Co lance un avis d'appel public à la concurrence concernant l'exploitation et l'entretien d'un site de restauration et bar situé au sein d'un équipement de sport et de loisirs de la Ville du Touquet. L'exploitation dudit équipement se fera sous la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public et concerne:

- Le Centre Tennistique Pierre de Coubertin (Rond-point des Sports - avenue de l'Hippodrome) : restaurant - bar club house

Durée :

La durée d'exploitation sera délivrée pour une durée de 5 années.

Caractéristiques principales :

Le Touquet & Co mettra à disposition du titulaire un local à usage de restauration et de bar.

- Centre Tennistique Pierre de Coubertin : restaurant – bar club house

La prestation attendue est l'exploitation d'un restaurant – bar club house et l'aménagement des locaux, en lien avec les autres partenaires du site.

L'exploitant versera au Touquet & Co une redevance d'exploitation composée d'une part fixe et d'une part variable.

A titre indicatif, les prestations débuteront le 1^{er} juin 2022.

Retrait du cahier des charges :

Le cahier des charges et ses annexes seront à retirer sur place (Hôtel de Ville – Secrétariat général du Touquet & Co – Boulevard DALOZ 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE) du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H, ou à demander par mail (anna.lherbier@letouquet.com) ou par courrier (Hôtel de Ville - Secrétariat Général du Touquet & Co - Boulevard Daloz - 62520 Le Touquet-Paris-Plage). Ils seront remis ou envoyés à chaque candidat gratuitement.

Date limite de réception des candidatures et des offres : le 20 mai 2022 à 12H00

Examen des candidatures et des offres :

Il se fera sur la base des critères suivants :

- garantie et expériences professionnelles dans la gestion de service comparable (40%), noté sur 40 points.
- garanties financières (30%), noté sur 30 points.

- contenu du projet (30%) noté sur 30 points.

Documents à remettre par le candidat :

Le candidat devra produire tous documents permettant d'apprécier ses capacités techniques, juridiques, économiques et financières. Il devra également joindre un rapport détaillé présentant le projet qu'il propose, un compte prévisionnel d'exploitation.

Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées :

Française

Conditions d'envoi des offres :

Les candidatures et les offres, sous pli cacheté, devront être remises contre récépissé à l'Hôtel de Ville – Secrétariat Général du Touquet & Co - Boulevard Daloz - 62520 Le Touquet-Paris-Plage, au plus tard le jour et l'heure ci-dessus mentionnés. Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal ou par Chronopost, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

L'enveloppe devra porter la mention « Offre pour l'exploitation d'un site de restauration et bar club house – Ne pas ouvrir ».

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Renseignements complémentaires :

Les candidats peuvent à leur demande réaliser une visite des locaux et des installations. Les candidats devront pour ce faire, prendre contact avec le Secrétariat Général du Touquet & Co (tél : 03.21.06.82.14) ou par mail : anna.lherbier@letouquet.com au minimum 3 jours avant la date programmée de leur visite et au plus tard, 5 jours avant la date limite de remise des offres.